

Modifier ma situation sur «Mon Compte»

4



Un nouveau venu dans la famille ? Un emploi retrouvé ? Tout changement de situation doit-être signalé. Cette démarche est réalisable en ligne*, dans la rubrique «Mon compte» !

1) Connectez-vous à la rubrique «**Mon Compte**» (voir fiche 2) Dans la rubrique «**Ma situation**», cliquez sur «**Modifier ma situation**».



2) Cochez les cases qui concernent votre situation et cliquez sur «**Signalez un changement**». Lisez les conditions d'utilisation et cliquez sur «**Commencer**».

3) Répondez précisément aux questions puis cliquez sur «**Valider**».

4) A l'issue de la démarche en ligne, vous pouvez directement transmettre les pièces justificatives nécessaires via le caf.fr ou l'Application mobile «Caf-Mon Compte»

5) Un courriel vous est adressé à l'issue de votre démarche et vous pouvez retrouver, dans l'espace **Mes Démarches en Ligne**, les déclarations de situation



* Vous pouvez modifier :

- votre situation familiale (en dehors du décès du conjoint) et la composition de votre famille (enfants, parents ou personnes à charge) avec la possibilité de déclarer jusqu'à deux changements datant de moins de 6 mois.
- votre situation professionnelle avec la possibilité de déclarer jusqu'à 15 changements datant de moins de 6 mois.
- votre adresse et vos coordonnées de contact
- vos coordonnées bancaires